



## Covid-19

### Fermeture des cabinets

A la suite des annonces du président de la République, et devant la nécessité absolue de contenir la propagation trop rapide de l'épidémie de Covid-19, le Conseil national de l'ordre en appelle au civisme et à la solidarité et demande aux kinésithérapeutes de **fermer leurs cabinets à compter de mardi 17 mars 2020 12 heures.**

Nous demandons également aux kinésithérapeutes de tout mettre en œuvre **pour éviter les hospitalisations des plus fragiles en prenant en charge dans le respect strict des règles d'hygiène et à leur seul domicile, les patients vulnérables** pour lesquels l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une aggravation majeure, notamment ceux atteints de pathologies chroniques nécessitant de la kinésithérapie de désencombrement (par exemple mucoviscidose, dyskinésies ciliaires primitives, BPCO...) ainsi que les patients polyhandicapés et les personnes âgées dépendantes.

Ces visites à domicile se feront conformément à [l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.](#)

Les recommandations relatives aux gestes barrières doivent être appliquées scrupuleusement.

Exigez des masques de vos ARS pour dispenser ces soins et assurez-vous de disposer des conditions d'hygiène nécessaires pour vous protéger et protéger les patients.

Faites un transfert de ligne téléphonique pour être joignable et répondre aux questions de vos patients.

Les prises en charge en clinique privée doivent être poursuivies, sauf consignes contraires de la direction.

Ces dispositions sont valables jusqu'au 31 mars 2020. Le Conseil national de l'ordre reste en contact permanent avec les services du Ministère des Solidarités et de la Santé et vous tiendra informés de l'évolution de la situation.

Le [site du Conseil national de l'ordre](#) est mis à jour régulièrement ; nous vous invitons également à vous abonner à la newsletter de l'Ordre pour recevoir les nouvelles informations et précisions que nous publierons rapidement.

Bien conscients des difficultés financières auxquelles sont confrontés les kinésithérapeutes libéraux, nous préparons une note récapitulant l'ensemble des dispositifs d'aide prévus à ce jour par l'État pour faire face à cette situation.



Facebook Twitter LinkedIn